

L'ALLOCATION POUR LES DEMANDEURS D'ASILE (ADA) : LA NOUVELLE EXCEPTION GUYANAISE

Communiqué de presse du 13 juin 2017

On ne peut pas fermer les frontières entre la Guyane et ses voisins mais on peut dissuader les personnes de fuir chez nous. Comment ? En fixant un montant forfaitaire et un montant additionnel de l'ADA inférieur aux autres départements français.

Alors que partout en France le montant de l'ADA est relevé par le **décret du 29 mars 2017**, en Guyane il est baissé.

Non seulement l'allocation attribuée à tous les demandeurs d'asile en Guyane connaît une diminution de 3 € par rapport au montant prévu dans les autres départements mais, par ailleurs, le montant additionnel alloué aux personnes non-hébergées, est fixé à 4,70€ par jour et par personne adulte en Guyane, soit 70 centimes de moins que dans le reste du territoire.

Ainsi, partout en France, la République s'efforce de répondre aux objectifs du droit européen et de faire en sorte que les conditions matérielles d'accueil permettent d'assurer la dignité des demandeurs (cf. CJUE, 27 septembre 2012, C-179/11), sauf en Guyane.

Pour quelle raison ? :

Pour être au plus près du coût de vie ? A quoi sert la prime de vie chère alors ? **Quand on vit en Guyane, on sait que le coût de la vie est plus cher. Il est supérieur en moyenne de 11,6%** par rapport à la France hexagonale, si on se limite aux besoins fondamentaux prévus par la directive : la nourriture, le logement et l'habillement (Rapport INSEE 2015).

Pour tenter de dissuader les migrants de venir ? **On ne quitte pas son pays pour une centaine d'euros pendant quelques mois...** On quitte son pays et ses attaches parce que c'est la dernière alternative. En 2016, malgré la fermeture pendant trois mois et demi du guichet unique décidée par le préfet, 5 080 demandes d'asile ont été enregistrées par l'OFPRA dans le département (cf. JRCE, 7 novembre 2016, Cimade).

On veut nous faire croire que la Guyane sera subitement moins attractive pour les migrants des pays voisins ou en guerre ? Cela ne va-t-il pas plutôt précariser encore plus d'hommes, de femmes et d'enfants, laissés sans moyens de subsistance ? Il est temps d'arrêter de cumuler les mesures d'exception en Guyane et de faire des propositions courageuses.

Cette allocation est pour la majorité des personnes concernées, la seule aide délivrée par la France et censée assurer les conditions matérielles d'accueil des demandeurs d'asile en Guyane. Cette diminution importante est donc **un préjudice réel** pour ces personnes et familles en recherche de protection. Il aurait été plus urgent d'ouvrir un centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA), comme dans tous les départements de l'Hexagone.

Certains de nos élus locaux proposaient de supprimer l'ADA en Guyane afin de limiter l'attractivité du territoire. Nous pourrions constater sous peu l'effet si cette diminution opère ou non sur les mouvements de populations.

Nous souhaitons que les valeurs d'accueil et de solidarité reprennent le dessus sur les discriminations toujours plus scandaleuses dont sont victimes les demandeurs d'asile en Guyane. Et qu'une réelle discussion sur la politique de l'asile en Guyane soit ouverte avec l'Etat et nos futurs élus.

Signataires :

La Cimade Guyane / La ligue des Droits de l'Homme (LDH) / Astipa Guyane / Fédération des Syndicats Unitaire (FSU Guyane) / Sud Education Guyane

Contact presse : La Cimade Guyane - guyane@lacimade.org